

Interview de Philippe Nell par Philippe Nicolet

Base de donnée informatique, durée 2 h. 53 min.

Le 4 février 2011

Monsieur Philippe Nell est économiste. Il accompagna l'ensemble du processus qui précéda le dépôt de la demande d'adhésion de la Suisse à l'EEE, et fut chargé d'en négocier les termes.

- Naissance de Philippe Nell en 1954, à Payerne. Évocation du milieu familial : le père militaire.
- Premier centre d'intérêt durant la jeunesse de Philippe Nell : l'athlétisme.
- A 12-15 ans, Philippe Nell n'a pas d'intérêt pour la politique, mais présente une grande ouverture au monde.
- L'influence de Mai 68, et la situation de Philippe Nell face à ce mouvement : tentative de compréhension, mais ses véritables centres d'intérêts sont ailleurs.
- Licence en Sciences économiques et sociales à Fribourg, suivie d'une année aux USA.
- Maîtrise en affaires internationales au Canada.
- Thèse de doctorat au Colorado, portant sur l'Amérique Latine. Voyage au Venezuela, Ecuateur et Bolivie. Cette thèse était mandatée par la Banque américaine d'aide au développement.
- Retour en Suisse : un poste à l'Office fédéral des affaires économiques extérieures. Mais à côté de ce poste, Philippe Nell conservera sa volonté de faire de l'enseignement.
- A cette époque, L'Europe retient pour la première fois l'attention de Philippe Nell, car elle doit jouer un rôle dans le processus de détente avec l'URSS, et se présente comme un domaine économique leader.
- En 1994, Philippe Nell publie un article intitulé : « Les déterminants de l'évolution de la politique d'intégration de la Suisse : 1948-1994 ».
- En 1948 : dans le mouvement du Plan Marchal est créée l'Organisation Européenne de la Coopération Economique, dont la Suisse fait partie.
- Lors de la création de cette Organisation, la Suisse pose certaines conditions. L'image d'une Suisse très précautionneuse se dessine déjà à cette époque.
- Rencontre avec Henri Rieben, en mai 1990. En 1993, Nell devient membre de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, sur la demande de Henri Rieben.
- La thèse de Henri Rieben dévoile un esprit visionnaire.

- 1960 : création de L'AELE, qui est le fruit d'une réaction face à l'histoire.
- Il s'agit de créer un autre groupe qui contrebalancerait le marché commun et les pertes dues aux droits de douane.
- La surprise de l'AELE : en 1961, la Grande-Bretagne veut adhérer à l'Union. La Suisse, dans le mouvement, fait une demande d'association.
- La Suisse ne s'est pas associée à la CECA, car l'objectif de la CECA ne la concernait pas directement.
- La Suisse face au Traité de Rome : au nom de sa neutralité, elle se tient à l'écart.
- En 1961, le Conseiller Fédéral Wahlen demande l'association au marché commun, tout en soulignant 3 aspects qui doivent rester intouchés : la neutralité, la politique agricole, et la main d'œuvre étrangère.
- Déjà en 1962, les pays membres désiraient aller vers la libre circulation des personnes.
- La Suisse a toujours tenu à conserver une grande indépendance dans ses décisions économiques.
- 1971 : l'accord de libre-échange.
- 1984 : le Suivre du Luxembourg marque un changement de cap. On remarque que tous les coûts de douanes ont été abolis, en ce qui concerne les produits industriels.
- A cette époque, les 7 pays de l'AELE étaient les principaux partenaires de la Communauté. On décide donc de créer un maximum de ponts entre l'AELE et le marché intérieur, afin d'éviter une scission.
- En 1988, Ph. Nell développe une analyse des effets de marginalisation et de satellisation des pays de la CE.
- En 1988, La Suisse satisfaisait plus d'une centaine d'accords bilatéraux. Ph. Nell voyait, à l'époque, une poursuite des relations sur ce même chemin.
- L'échéance du marché intérieur de l'AELE de 1992. L'Autriche, par une attitude active, prépare très tôt son adhésion.
- Difficulté d'harmoniser la volonté de neutralité et l'adhésion à la Communauté, pour les Autrichiens. Ils choisiront une neutralité armée, avec participation aux projets européens.
- Pourquoi la Suisse n'a-t-elle pas repris ce modèle ?
- En 1988, Ph. Nell est chargé des pays de l'EEE par la Confédération. Circonstances de l'attribution de ce poste.

- Un voyage en Islande, par Oslo, avec Franz Blankart. Rencontre avec la Secrétaire d'Etat norvégienne.
- A cette époque, la Suisse reste ignorante aux appels de Jacques Delors.
- Mars 1989 : les Norvégiens convoquent un Sommet des chefs d'Etat de l'AELE à Oslo, afin de revoir la situation de l'AELE face à la Communauté.
- Ph. Nell est impliqué durant la préparation de ce Sommet. Première réunion ministérielle à Genève, avec Jean-Pascal Delamuraz.
- Ph. Nell a écrit de nombreux discours pour Jean- Pascal Delamuraz.
- J.-P. Delamuraz souligne les trois points non négociables avec l'AELE : la main d'œuvre étrangère, la politique agricole, et le transit transalpin.
- Pourtant, très rapidement, ces trois points vont être soumis à des négociations. On assiste donc à un changement radical de discours.
- 7 juin 1989 : le discours au Parlement de J. Delors surprend tout le monde.
- En 1987, à Interlaken, lors d'une réunion de l'AELE, le représentant de la CE avait posé trois principes : 1/ priorité de l'intégration à la Communauté européenne, par le biais du marché intérieur, 2/ autonomie de décision de la Communauté, 3/ équilibre des avantages et des obligations.
- La menace que pose pour la Suisse l'approfondissement du marché intérieur.
- Lecture du texte de J. Delors. Deux voies se profilent : 1/ les bilatérales EEE-AELE, ou 2/ une nouvelle forme d'association.
- Cette nouvelle voie, qui pose problème à la Suisse : « une relation plus structurée avec des organes communs de gestion et de décision »
- 1987-1988 : certain pays de l'AELE critique le Suivit du Luxembourg, qui aboutirait à une Europe à 2 vitesses.
- Février 1988 : le rapport Cecini, *The cost of non-Europe*. Les chiffres parlent faveur de l'intégration.
- On se rend compte immédiatement, à la Confédération, que Delors fait une offre substantielle.
- Réponse de l'AELE au discours de Delors : le Sommet d'Oslo. Réaction de la Secrétaire d'Etat de Norvège en visite à Berne.
- L'étonnement qu'ont suscités les mots de Delors est éminemment positif : il signifie la fin de nombreuses barrières.

- 15 février 1988 : discours de J.-P. Delamuraz, au Parlement Européen, après la proposition de J. Delors.
- Vision et pragmatisme de J.-P. Delamuraz, à dominante bilatérale.
- Mars 1989 : Sommet d'Oslo, en présence des chefs de gouvernement. Ph. Nell est délégué auprès de J.-P. Delamuraz afin de traduire ses propos en anglais.
- Les 2 enjeux du Sommet : 1/ l'union douanière voulue par les Suédois, 2/ la libéralisation de la pêche, en faveur de laquelle l'Islande fait pression grâce aux propositions de Delors.
- L'argumentation des Islandais pour libéraliser le poisson au sein de l'AELE : si on ne peut le faire entre nous, comment pourrions-nous le faire avec la CE ?
- Retour sur l'union douanière : la Suisse n'était pas d'accord, et les Suédois abandonnent l'affaire.
- Citation du communiqué d'Oslo.
- Quelques jours après Oslo, une réunion ministérielle entre la CE et l'AELE a lieu à Bruxelles.
- Cette réunion lance les discussions informelles qui poseront les bases de cette nouvelle forme de relation.
- 13-14 juin 1989 : réunion de 5 groupes de travail communs à la CE et l'AELE, qui portent sur le domaine des marchandises, la libre circulation des personnes, les questions institutionnelles et juridiques, et la politique d'accompagnement.
- Le Suivre du Luxembourg ne recouvrait pas des domaines d'intégration vraiment profonds.
- 17 juillet 1989 : l'Autriche demande son adhésion à la CE. Effets sur les discussions en cours et sur l'ambiance des négociations.
- La proposition autrichienne sabre une partie de l'idée de Delors : en offrant l'EEE, Delors voulait limiter le nombre d'adhésion avant que ne soient renforcées les institutions de la CE.
- Les Autrichiens étaient extrêmement bien préparés. Réactions au sein de l'AELE, et atmosphère au sein de la Confédération.
- Réaction de Franz Blankart.
- Jakob Kellenberger : la prise de décision commune était fondamentale pour lui. Influence de cet homme sur Ph. Nell.
- A quel moment l'adhésion de la Suisse devient-elle une voie officielle ?
- En 1989, il ne s'agit que d'obtenir des organes communs de décision et de gestion. L'EEE pourrait alors jouer ce rôle.

- Processus de demande d'adhésion à l'EEE. Automne 1989 : la Commission propose aux pays de l'AELE de travailler sur la base d'une reprise de l'acquis et du droit communautaire.
- Volonté d'homogénéiser le droit.
- Les partenaires nordiques souhaitent intégrer le marché intérieur afin d'éviter la délocalisation.
- La proposition de la CE à l'AELE : on vous offre le marché intérieur, mais vous reprenez l'acquis communautaire. Le Conseil Fédéral accepte, mais avec quelques exceptions.
- Divergence de vues entre la Norvège et la Suède. En 1987-1988, les gouvernements présentent des rapports au Parlement Européen sur les relations CE-AELE. La Finlande et la Suède sont favorables, mais la question de la neutralité empêche toute adhésion.
- La position subtile de la Norvège en 1989 : le Premier Ministre norvégien avait participé à la rédaction du discours de Delors.
- Octobre 1989 : on signe à Bruxelles un accord-assurance entre Franz Blankart et la déléguée du Conseil de la CE.
- Une des règles fondamentales de la négociation : ne pas être sous la pression du temps. Mais ici, cette règle n'a pas été respectée.
- Octobre 1989 : réunion du groupe de direction AELE-CE pour un bilan des discussions informelles.
- La base étant posée, une réunion ministérielle peut à présent être organisée.
- 9 novembre 1989 : Chute du Mur, qui influence la position des partenaires.
- Automne 1989 : espoir d'un changement et de libération pour l'Europe de l'Est. Mise en route de programmes de coopération.
- 19 décembre 1989 : réunion ministérielle CE-AELE, où l'on y décide une phase exploratoire afin de commencer les négociations au premier semestre 1990.
- La phase exploratoire : identification de l'acquis communautaire, et lancement des travaux sur les institutions.
- Réactions en Suisse face à ce processus : difficultés de réalisation des problèmes institutionnels et décisionnels. On considère trois alternatives : la voie solitaire, l'adhésion, ou la nouvelle voie énoncée par Delors. Le Conseil Fédéral déclare vouloir obtenir le plus possible de cette troisième voie.

- La Confédération Helvétique a été propulsée au sein d'un processus très exigeant auquel elle ne pouvait échapper.
- 17 janvier 1990 : dans son nouveau discours, Delors retire à l'AELE la possibilité de la co-décision. A présent, il ne peut s'agir que d'un mariage au sein de l'EEE.
- L'Europe des cercles concentriques : l'AELE sera dans le premier cercle, avec sa participation au marché intérieur, mais sans pouvoir décisionnel au niveau de la législation européenne.
- Points forts pour la Suisse de cette phase exploratoire : recherche d'un accès au marché intérieur, tout en tenant compte de ses exceptions : la main d'œuvre étrangère, le trafic routier, et l'accès à la propriété aux étrangers.
- La CE n'acceptera pas l'exception de la libre circulation des personnes.
- L'accord devait de surcroît être soumis au vote du peuple suisse.
- Les effets supranationaux des accords. On s'avancait vers un accord qui dépassait les frontières nationales, et qui avait des perspectives économiques majeures.
- L'adhésion était un terme qui devenait courant en 1990 : l'EEE se présentait alors comme une adhésion partielle.
- Septembre 1990 : la Suède se profile comme futur adhérent, et énonce clairement sa position le 26 octobre 1990. Elle sera vivement critiquée par les Finlandais et les Norvégiens.
- 18 juin 1990 : mandat pour les négociations de la Communauté.
- 13-14 juin 1990 : les 30 ans de l'AELE.
- Après les propositions faites dans son discours, Delors se retire des discussions. Une telle position aurait pu agacer plus encore les anti-européens.
- Le mandat de la Commission.
- Difficultés que la Suisse rencontre dans sa demande d'exceptions.
- 26 juin 1990 : lancement des négociations.
- En août, Franz Blankart est en vacances au sud de la France et y rencontre le délégué européen. Les négociations connaissent alors une longue période de stagnation. Le 23 octobre 1990, les ministres de l'AELE se rencontrent à Genève pour négocier.
- Il pèse sur ces négociations une forte pression médiatique. Pour lui échapper, Franz Blankart organise une négociation confidentielle durant laquelle il s'agira de débloquer la situation.

- La Suisse fait alors une proposition : une offre conditionnelle, dans laquelle les pays de l'AELE abandonnent les exceptions permanentes, pour autant qu'ils obtiennent une période d'adaptation, une clause de sauvegarde et un régime institutionnel.
- L'AELE et la CE acceptent tous deux la proposition suisse.
- Le 19 décembre 1990 : la présidence italienne du Parlement européen fait des propositions qui concernent la clause de sauvegarde, garantissant la possibilité de déclenchement unilatéral.
- Les pays de l'AELE obtiennent, en outre, le droit de participer aux comités de la CE.
- Il y a donc un déblocage de la situation, mais pas de poussée politique. Certains domaines restent encore difficilement négociables.
- Certains acteurs économiques suisses prennent positions : le secteur hôtelier s'oppose à l'élimination du statut de saisonnier, l'interdiction des cartels prévues par le droit européen inquiète l'Association des arts et métiers, et le secteur de la construction s'oppose à la libre concurrence.
- En période de haute conjoncture, l'industrie suisse manque de personnel qualifié, à cause de permis de séjours trop restreints. L'Association des industries suisses est donc favorable à l'EEE.
- Perspectives de Ph. Nell à cette époque : le chemin de l'EEE s'avère difficile, mais il reste convaincu qu'il y aura une finalité à ce processus. Une préoccupation : certains demanderont trop à la Suisse, et celle-ci n'est pas encore prête.
- Il y a un décalage en Suisse en matière d'adhésion, par rapport à ses voisins.
- Ph. Nell présentait que la voie de l'EEE sera trop courte pour la Suisse.
- Les grandes réformes de la Suisse sont toujours venues de l'extérieur.
- Le volte-face de J.-P. Delamuraz : comment expliquer un tel changement de discours ?

Fin de la première partie de l'interview